

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE - Arrondissement de La Flèche - Canton de la Suze
Commune de LOUPLANDE**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	= 15
14/10/2025	14/10/2025	Présents à l'ouverture de la séance	= 12
		Votants la présente délibération	= 14

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi vingt octobre à 20h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de LOUPLANDE.

Etaient présents : Noël TELLIER, Dominique LELOUP, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Catherine BAZOGE, Gilles BELLAND, Eliane LEVEILLÉ, Gaël PELTIOT, Suzy DIEUL, Rénald FRAIPONT, Rémi METIVIER, Ludivine CHEVALIER

Absents excusés : Alain LORIOT (pouvoir donné à Lionel HUBERT), Lynda LAFOND (pouvoir donné à Ludivine CHEVALIER), Séverine NICHAISE

Secrétaire de séance : Monsieur Rénald FRAIPONT

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération N° 20.10.2025PV

▪ Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 septembre 2025

Le procès-verbal de la réunion du 15 septembre 2025 n'appelant pas d'observation, est adopté à l'unanimité par les conseillers municipaux.

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la réception en Préfecture
le
et de l'affichage en lieu public le 27 octobre 2025

pour copie conforme
Louplande, le 27 octobre 2025
Suivent les signatures au registre
Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201698-20251020-20102025PV-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2025
Affichage : 28/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

